REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026102-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-102

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : FINANCES - Tarifs municipaux 2027.

M. le Maire expose,

Afin d'encadrer l'usage des équipements publics, de réglementer l'occupation du domaine public communale et de fixer les conditions de mise à disposition des biens fonciers et immobiliers de la collectivité, il convient d'arrêter la grille générale des tarifs municipaux.
Cette tarification fixe les redevances relatives :

- Aux droits de place sur les marchés hebdomadaires ;
- À l'occupation permanente ou ponctuelle du domaine public ;
- À la location de la salle d'animation communale ;
- Aux concessions funéraires dans les cimetières du Petit-Bornand et d'Entremont ;
- À la tarification des locaux professionnels ainsi qu'à la grille communale de référence des loyers pour les logements (selon la performance énergétique DPE) et les locaux commerciaux ou de stockage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nécessité pour la commune de fixer l'ensemble des tarifs et redevances perçus au profit de la collectivité ;
Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE FIXER** la grille des tarifs municipaux et des redevances communales applicables sur le territoire de Glières-Val-de-Borne ainsi qu'il suit :

1. DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

- Lieu : Marché du dimanche matin – Place du Jalouvre
  - Abonnement annuel : 0,50 € / ml / jour
  - Commerçant occasionnel : 1,50 € / ml / jour
  - Association communale (GVdB) : Gratuit

2. TARIFICATION DE L'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC

- Terrasses (hôtel, restaurant, café) et étalages de commerces divers : 30 € / m² / an
- Enseignes, panneaux, chevalets ou mobilier promotionnel mobile : 40 € / dispositif / an
- Enseignes, panneaux, totems ou installations fixes : 200 € / an

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026102-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-102

3. TARIFICATION DE L'OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC

- Association communale ou d'intérêt général : Gratuit
- Particulier habitant la commune : 0,25 € / m² / jour
- Commerçant / Entreprise en activité sur la commune : 0,50 € / m² / jour
- Food Truck, activité ambulante, commerçant, ventes au déballage (avec électricité) : 1,50 € / ml / jour
- Entreprise, particulier ou association extérieure : 3 € / m² / jour
- Stockage de bois : 1 € / m³ / semaine
- Sanction pour occupation sans autorisation : 3 € / m² *(appliqué après le premier avertissement)*

4. TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES

- Salle d'animation d'Entremont :
  - Association communale ou d'intérêt général : Gratuit
  - Association non domiciliée sur la commune : 835€ / week-end (918 €/ week-end pour le chauffage en période hivernale)
  - Particulier / commerçant / entreprise de la commune : 520 € / week-end *(572 € / week-end pour le chauffage en période hivernale)*
  - Particulier / commerçant / entreprise extérieure : 1 150 € / week-end *(1 265 € / week-end pour le chauffage en période hivernale)*

5. CIMETIÈRES DU PETIT-BORNAND ET D'ENTREMONT

(Un tiers des montants perçus est reversé au CCAS) :

- **Emplacement en pleine terre / caveau (3 m²)** :
  - Concession 15 ans : 370 €
  - Concession 30 ans : 556 €
- **Case du columbarium** :
  - Concession 15 ans : 556 €
  - Concession 30 ans : 856 €

6. GRILLE COMMUNALE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

(Tarifs fixes indicatifs en € / m² / mois)

A. Logements (selon classe DPE)

- DPE A : 15 € / m² / mois
- DPE B : 14 € / m² / mois
- DPE C : 13 € / m² / mois
- DPE D : 11 € / m² / mois
- DPE E : 10 € / m² / mois
- DPE F : 9 € / m² / mois
- DPE G : 8 € / m² / mois

B. Hangars, Entrepôts, Stockage & Locaux Commerciaux

- Local professionnel (sans réseaux, hors centre-bourg) : 3 € / m² / mois
- Local professionnel (sans réseaux) : 4 € / m² / mois
- Local professionnel (avec réseaux) : 5 € / m² / mois
- Local professionnel (eau + électricité + sanitaires) : 7,80 € / m² / mois
- Local commercial ou boutique : 10 € / m² / mois

- **DE PRÉCISER** que l'ensemble de ces tarifs prend effet à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité et de sa publication.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document, acte ou convention nécessaire à l'application de ces tarifs.

Délibération votée à 17 pour et 6 abstentions (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM. Alexis VIDONNE, Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Christian SERVAGE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie) – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER.